

AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 443-2

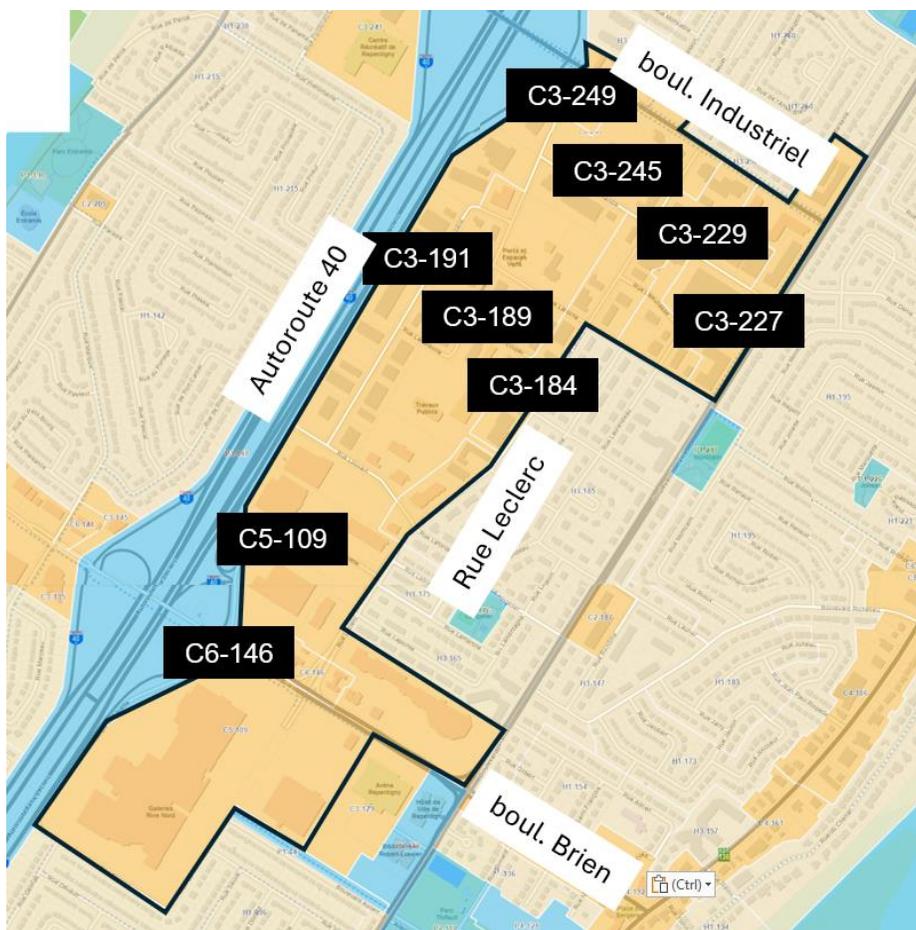
Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 443-2 qui modifie le règlement numéro 443 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 443-2 intitulé :

***Règlement amendant le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 443 afin d'assurer la concordance au plan particulier d'urbanisme adopté au règlement 437-6.***

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 29 avril 2025, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet d'assurer la concordance du règlement au Plan particulier d'urbanisme adopté au règlement 437-6.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au [greffe@repentigny.ca](mailto:greffe@repentigny.ca).
6. Le projet de règlement numéro 443-2 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise les zones C5-109, C6-146, C3-184, C3-189, C3-191, C3-227, C3-229, C3-245 et C6-249.



Donné à Repentigny, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA